



METALLURGIE

Communiqué de presse

Paris,
le 17 novembre 2016

La CFE-CGC de DCNS dénonce l'attitude de la direction qui dénonce son accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail

Devant l'annonce faite par le groupe DCNS de dénoncer son accord d'entreprise afin de débloquent les situations avec les syndicats sur l'augmentation du temps de travail, la CFE-CGC dénonce fermement cette attitude de la part du groupe,

Signé fin 2015, cet accord prévoyait le volet organisation du temps de travail (OTT) mais les négociations n'ont jamais pu avoir lieu. La CFE-CGC était la seule organisation à vouloir respecter sa signature dans l'accord global de performance. Par ailleurs, elle rappelle à ses co-signataires CFDT et UNSA qu'ils n'ont pas respecté l'accord et jouent donc un jeu dangereux en se faisant l'allié de la direction et en permettant cette dénonciation.

Pensant que la reprise du dialogue pourra se faire dans un nouveau cadre par le biais de cette mesure, le groupe espère harmoniser les conditions de travail entre ses sites et une augmentation moyenne du temps de travail collectif efficace de 20 minutes par jour pour les ouvriers et techniciens en précisant que les cadres seraient sollicités,

C'est particulièrement sur ce point que la CFE-CGC tient à mettre l'accent dans la mesure où les ingénieurs et cadres seront les plus mis à contribution : augmentation du nombre de jours de leur forfait.

Depuis les dernières élections de mai 2015, la CFE-CGC est première organisation syndicale au 3^e collègue.

La CFE-CGC ne compte pas être prise pour partie négligeable dans cette affaire et entend bien faire respecter son droit et œuvrera à la défense des droits de tous les salariés du groupe.

Contact presse

Olivier Ménard

Délégué Syndical Central CFE-CGC groupe DCNS

Président syndicat CFE-CGC de DCNS

0677108100

menard.olivier@cfecgc-dcns.fr

Métallurgie CFE-CGC – 33, avenue de la République – 75011 Paris
01 44 53 32 00

www.metallurgie-cfecgc.com